



**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA**



DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°03: Séance du Lundi 20.12.2021

MEMBRES PRESENTS :

- **Mr. RADJI MOHAMED.**
- **Mr. AÏSSA MEROUANE.**

DESIGNATION

- **DIVISION HONNEUR** : 2^{ème} Journée. (Le 24.12.2021).
- **DIVISION PRE-HONNEUR** : 2^{ème} Journée. (Le 24.12.2021).

HOMOLOGATION

• **1^{ère} Journée Championnat
« Honneur » - Seniors**

W.M.B	00 - 00	I.R.E.B
C.B.B.M	00 - 01	M.C.O.Y
U.S.O.M	01 - 01	J.S.A
J.M.M	02 - 00	M.C.G.I
U.S.S	02 - 00	M.S.M
C.R.B.O.D	REP	A.S.E.C

• **1^{ère} Journée Championnat
« Pré-Honneur » - Seniors**

U.S.M.A.A	AFF	A.U.S.B.K
C.S.M	00 - 01	E.S.B
U.S.M.A	01 - 00	A.S.W.H
W.R.B	00 - 02	A.S.C.A
Exempt : J.S.M		

TRAITEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRE N°01 - S:

**Rencontre « U.S.M.Aïn Aïcha – A.U.S.Ben Khelil » « SENIORS »
à Ben Khelil; du 17.12.2021 ; 1^{ère} Journée - « Pré-Honneur».**

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**
- **Après lecture du rapport du club « U.S.M.Aïn Aïcha » ;**
- **Attendu que les équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du service d'ordre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre après avoir constaté l'absence du service d'ordre, annula la rencontre ;**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 50 du Règlement des Championnats de Football Amateur : 2019/2020)

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « U.S.M.Aïn Aïcha » pour en attribuer le gain du match au Club du « A.U.S.Ben Khelil » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00);**
- ✓ **Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au Club du «U.S.M.Aïn Aïcha ».**

EXTRAITS : REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL AMATEUR
EDITION : 2019

Article 20 : Informations publiées sur les sites internet de la ligue et/ou de la FAF

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.

Article 21 : Médecin, ambulance et défibrillateur

Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance durant toute la rencontre, (éventuellement un défibrillateur)

Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné par :

PHASE ALLER :

1^{ère} infraction :

- ✓ Match perdu par pénalité ;
- ✓ Une amende de : Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2^{ème} infraction :

- ✓ Match perdu par pénalité ;
- ✓ Défalcation d'un (01) point ;
- ✓ Une amende de : Trois mille (3.000 DA) dinars pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur

PHASE RETOUR :

1^{ère} infraction :

- ✓ Match perdu par pénalité ;
- ✓ Défalcation de deux (02) points ;
- ✓ Une amende de : Six mille (6.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2^{ème} infraction :

- ✓ Match perdu par pénalité ;
- ✓ Défalcation de trois (03) points ;
- ✓ Une amende de : Six mille (6.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.